



Bordeaux, le 16 juin 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moules : levée des mesures d'interdiction

Les résultats des analyses effectuées par le réseau de surveillance de l'IFREMER ont révélé une chute très nette de la contamination des moules en provenance du banc d'Arguin, par les toxines lipophyles. Les 2 derniers prélèvements confirment la bonne qualité sanitaire des moules dans cette zone.

Par conséquent, le préfet de la Gironde a décidé ce jour, après concertation avec les représentants des organisations professionnelles des pêches et de la conchyliculture, de lever les mesures d'interdiction appliquées aux activités de pêche et de commercialisation des moules en provenance du banc d'Arguin. **Elles peuvent donc être à nouveau consommées dans l'ensemble du bassin d'Arcachon.**